***FESTIVIALES***

***CHALLENGE DE LA CONVIVIALITE***

***JEAN-PAUL BELINGAR***

## REGLEMENT INTERIEUR DES FESTIVIALES

1. L’association regroupe maximum 25 organisations, le cumul de deux épreuves à la même date n’est pas souhaité mais est toléré
2. Chaque course s’engage à envoyer au moins un représentant à la réunion annuelle tenant office d’assemblée générale. Le lieu est fixé lors de l’AG dans la région d’un des membres de l’association
3. Les associations actuelles peuvent être exclues soit pour faute grave soit après constat du non respect des valeurs des festiviales ou après 3 absences répétées sans en avoir prévenu le bureau directeur. La décision de l’exclusion sera prise à l’unanimité et après avoir prévenu l’organisateur pour tenter de le remotiver
4. Chaque organisation règle la cotisation annuelle au début de chaque année et dont le taux est fixé chaque année lors de l’AG, montant fixé à 250 euros pour 2023
5. Il est convenu qu’une somme de 2000 euros sera versée par l’association à l’organisateur de chaque AG en vue d’alléger les frais de chaque membre qui participe à la réunion. Cette somme sera affectée à un bien commun (repas, location de bus, de tente etc.) Les frais occasionnés lors de cette assemblée (hébergement, repas et autres) seront réglés par chaque course (frais diminués de la participation de l’organisation)
6. Les courses dites « Festiviales » n’ont pas vocation d’entrer dans le cadre des courses commerciales, courses à but lucratif, l’argent est certes un facteur important pour l’organisation, mais c’est un facteur peu convivial et qui ne doit pas être un facteur d’appel de champions ou remise de récompenses en espèces

**Critères retenus pour le choix des épreuves**

*Attention dans le mot  « Festiviales », notre néologisme personnel, il y a fête et convivialité. Ces deux mots doivent s’appliquer à toutes et à tous, qu’ils soient organisateurs, coureurs, bénévoles et spectateurs.*

***LES CRITÈRES RETENUS***

1. Possibilité de dégustation des crus et/ou produits locaux avant, pendant, et après l’épreuve.
2. Convivialité entre organisateurs et accueil réciproque
3. Possibilité de promouvoir sa course et l’ensemble des Festiviales au sein d’un village organisé la veille
4. Accueil privilégié et récompenses aux coureurs déguisés.
5. Animations sur le parcours.
6. Organiser au moins un repas convivial.
7. Très bonne capacité à promouvoir l’image des Festiviales.
8. Présence des courses festiviales sur le flyer de chaque organisation, logo et si possible liste des courses.
9. Lien de chaque organisation vers le site du challenge.
10. Plus de 500 coureurs adultes classés sur l’ensemble des courses.
11. Plateau d’athlètes mercenaires (souvent africains) ne sont pas dans l’esprit mais tolérés malgré qu’ils soient un frein à la venue de bons athlètes régionaux
12. Remise d’un prix spécial « Festiviales du Challenge de la Convivialité » sur le podium à un coureur déguisé ou emblématique avec présentation des dates des courses Festiviales à venir